LE 10ème HOMME

Son devoir est de penser différemment

25 juin 2020

La cour institutionnelle allemande interpelle la cour européenne

Par Bill Wirtz



Crédits photos : Ververidis Vasilis/ Shutterstock.com

Les Dessous de l'Union Européenne

Vauban éditions

Introduction

La cour constitutionnelle allemande a rendu un jugement dévastateur à la Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE). Elle remet en cause les politiques de la Banque Centrale Européenne, ainsi que l'autorité de la CJUE. La Commission européenne à Bruxelles a peur et les commentateurs pro-UE sont furieux.

Si les juges allemands ne renversent pas leur propre décision, nous pourrions faire face à une avalanche d'opposition judiciaire contre l'Union européenne, dans tous les domaines politiques dans lesquels elle opère. Ceci aurait des conséquences politiques considérables, surtout en temps de crise.

Cependant, avant de comprendre les conséquences, il faut comprendre l'origine de cet événement politique.

Cette lettre vise à :

- Expliquer le jugement de la Cour constitutionnelle allemande et ses origines
- Analyser les implications de la décision sur la politique de la BCE
- Décrire les conséquences politiques qui vont en résulter

Table des matières

Introduction....2
La grande victoire des eurosceptiques allemands 3
La planche à billets va-t-elle s'arrêter ? 5
Les fondements de l'UE craquent....6
Conclusion....7

La grande victoire des eurosceptiques allemands

Bernd Lucke. En France, ce nom est inconnu, en Allemagne c'est devenu un nom redouté pour tous les côtés du spectre politique. L'économiste allemand, né en 1962, a été un consultant pour la Banque mondiale et est le co-fondateur du parti "Alternative für Deutschland" (AfD). De nos jours, ce parti est connu pour ses positions d'extrême-droite et pour être un phénomène politique qui gagne en popularité tout en recevant une puissante critique de la part des médias.



Au début, l'AfD était eurosceptique dans le véritable sens du terme. Lors de sa création en 2013, Lucke et d'autres économistes critiquaient la monnaie unique européenne et s'opposaient radicalement au plan de sauvetage pour des pays comme la Grèce. L'Europe était au pic de la crise de la dette souveraine et le hashtag #Grexit était sur toutes les lèvres.

Dans les table-rondes télévisées des médias allemands, on parlait de la dette, des déficits et de la politique monétaire de la Banque centrale européenne.

Ce n'est qu'en 2015 que Lucke perdit l'élection à la présidence de l'AFD contre Frauke Petry. Son départ transforma le parti qui était plutôt un groupe d'économistes eurosceptiques en un parti anti-immigration. La vague des réfugiés avait déplacé le curseur des priorités politiques de l'Allemagne et plus personne ne s'intéressait à la politique monétaire de Francfort. Lucke et ses proches quittèrent même le parti.

Cependant, l'économiste n'a jamais abandonné sa croisade contre l'euro et la Banque Centrale Européenne (BCE). Plus précisément, il s'est toujours opposé à sa politique d'assouplissement quantitatif.

Sous Mario Draghi, l'ancien président de la BCE (en fonction de 2011 à 2019), la politique monétaire était que la BCE fasse "tout ce qu'il faut" pour stabiliser la monnaie commune.

L'euro a connu des turbulences importantes tout au long de la crise financière de 2008 et de la crise de la dette souveraine qui a suivi. La crise avait particulièrement touché l'Irlande, la Grèce, l'Italie, le Portugal et l'Espagne. Grâce à l'assouplissement quantitatif, Francfort a permis de stimuler l'économie européenne.

En septembre de l'année dernière, la BCE avait annoncé un nouveau programme d'achat d'obligations de 20 milliards d'euros par mois et ceci aussi longtemps qu'elle le jugerait nécessaire.

Cette décision paraît maintenant dérisoire en comparaison aux 750 milliards d'euros qu'elle a annoncés pour faire face à l'impact économique du COVID-19. Début juin, ce montant a été doublé pour arriver à 1,35 billions d'euros. Des sommes incommensurables et évidemment jamais vues dans l'histoire de l'Union Européenne.

Pour s'opposer à la planche à billets, Lucke s'est exprimé devant la cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe, qui a dû ensuite demander à la Cour de justice de l'Union européenne de faire une enquête.

Cette procédure est tout à fait classique dans le système judiciaire. La CJUE est très politisée, et est donc très rarement incitée à s'opposer aux politiques officielles de l'UE. En 2018, la cour (située au Luxembourg) a décidé que l'assouplissement quantitatif était tout à fait justifié. Le dossier était clos.



Mais Lucke a exploré une nouvelle stratégie. Il a assigné en justice la décision de la CJUE, à nouveau devant la cour constitutionnelle allemande. La décision du 5 mai 2020 rentrera dans l'histoire de la politique institutionnelle de l'Europe.

La Cour constitutionnelle allemande a tranché et jugé que la Banque Centrale Européenne n'avait pas de justification légale pour son programme d'achat de biens publics (assouplissement quantitatif pour stabiliser l'euro). Deuxièmement, elle a décidé que la CJUE avait eu tort d'autoriser la BCE à poursuivre ce programme.

Cette décision remet en cause à la fois la politique de la banque centrale de l'UE et la supériorité du droit communautaire.

Pour la cour de Karlsruhe, les citoyens allemands ont été privés de leurs droits démocratiques, car ils n'exercent pas suffisamment de contrôle électoral sur la BCE. En exerçant un contrôle insuffisant sur la banque centrale, la CJUE aurait violé les droits individuels des citoyens allemands.

La décision allemande va porter un coup aux programmes de dépenses astronomiques de la BCE et remettre en question la participation de la "Bundesbank", la Banque Centrale Allemande, à ces programmes. Par ailleurs, la Cour a également contesté la présumée supériorité de la CJUE. Le tribunal allemand a jugé que l'UE avait violé sa propre règle de proportionnalité, ce qui signifie qu'il considère que la CJUE agit en dehors de ses compétences.

La planche à billets va-t-elle s'arrêter ?

La réponse est manifestement non. Même si la Cour constitutionnelle allemande réussira dans son effort à réprimander la BCE, elle ne pourra, au mieux, qu'arrêter la participation de la Bundesbank, la banque centrale allemande. De plus, ils restent deux mois à Francfort pour prouver à la Cour allemande que ses actions sont proportionnées.

Carsten Brzeski, analyste pour ING, ne semble pas être d'accord. Il explique au Guardian : « *L'hypothèse optimiste est que ceci ne sera finalement que du bruit et que tout ira bien tant que la BCE démontre qu'elle a réfléchi aux conséquences économiques de ses décisions. […]*

Mais l'hypothèse pessimiste pense qu'aucune analyse supplémentaire de la BCE ne saurait convaincre les juges allemands et pourrait, par conséquent, signifier la fin de l'assouplissement monétaire. »

Personnellement, je pense que ce genre de manœuvre n'est pas sincère et qu'il s'agit plutôt d'un outil pour exercer de la pression sur les parties concernées. Quand Bernd Lucke avait lancé cette affaire, nous étions déjà en situation de pré-crise, en raison de l'inflation créée, mais personne ne parlait du COVID-19. Avec le Coronavirus et les fermetures associées, nous nous retrouvons dans une situation dans laquelle les règles politiques et financières générales ne semblent plus s'appliquer.

Si condamner tout un continent à résidence surveillée pendant des mois est possible, et ceci sans aucun contrôle judiciaire, alors il me paraît peu probable que la planche à billets qui enrichit tant de gens influents, s'arrêtera à cause de quelques juges allemands. Des juristes ont déjà confirmés que le gouvernement à Berlin pourrait même imposer ses directives à la Bundesbank. La question est de savoir s'ils seront prêts à ignorer le jugement de leur propre cour constitutionnelle ?

Les fondements de l'UE craquent

Dans tous les cas, la décision allemande a montré de façon assez frappante à quel point les fondements de l'autorité judiciaire sont fragiles. Après la Seconde Guerre mondiale, le consensus était que la Cour constitutionnelle allemande devait être totalement indépendante de la volonté politique de Berlin.

En traînant le tribunal dans la boue pour avoir eu la témérité de remettre en question une autorité supérieure, les partisans de l'UE risquent de mal comprendre pourquoi la séparation des pouvoirs a été établie dans un premier temps. Oui, l'UE se veut la gardienne de la paix en Europe. Mais si cette paix est obtenue en imposant une volonté politique contraire aux droits individuels des Allemands (c'est-à-dire la protection de leurs droits fondamentaux devant les plus hautes juridictions), l'Europe peut-elle vraiment se le permettre ?

A long terme, je pense que la raison s'imposera, et que de plus en plus de juges nationaux auront le courage de dire "Non" à la cour de l'Union Européenne.

Conclusion

Si l'on en croit l'histoire, l'abus de création monétaire une vraie catastrophe, qui pourrait même aggraver la situation de crise provoquée par le COVID-19 et les fermetures associées. La planche à billets est loin de s'arrêter et la politique du taux zéro est parti pour durer encore longtemps. Il semble que nous continuerons avec une politique d'endettement systématique de la population et un cycle perpétuel de bulles et de crises économiques.

Le 8 juin, la présidente de la BCE Christine Lagarde a dit que son institution réagirait au jugement de la Cour constitutionnelle allemande avec les clarifications nécessaires. Le temps nous montrera s'il y aura de la pression officielle ou inofficielle sur Berlin afin de forcer la Bundesbank à participer au programme de la BCE. Comme je l'ai expliqué, je ne pense pas que les eurosceptiques gagneront cette guerre. Par contre, je pense qu'ils ont gagné une bataille.

Une chose est sûre : la boîte de pandore sur la réelle autorité de l'Union européenne est ouverte. Comme pour toute institution étatique dont l'autorité est mise en doute, l'UE n'aura que deux options : céder son pouvoir aux juges ou imposer son pouvoir par la force. Connaissant Bruxelles, nous verrons très bientôt des appels à changer les traités européens afin de construire une union plus centralisée et qui détruira petit à petit l'autonomie des états membres.

1. L'information publiée dans cette publication. Cette publication fournit des informations et du matériel de nature générale. Vous n'êtes pas autorisés ni ne devez compter sur ce guide comme une source de conseils juridiques, de conseils d'entreprise, ou de conseils de toute autre nature. Vous agissez à vos propres risques en vous appuyant sur le contenu de ce guide. En aucun cas les propriétaires ou auteurs de ce guide ne peuvent être tenus responsables des actions, décisions ou tout autre comportement auxquels vous vous prêtez ou non se fondant sur le contenu de ce guide.

2. Risques reliés à l'utilisation de cette publication. Les auteurs ou propriétaires de cette publication ne seront pas tenus responsable pour toute pertes, dommages ou réclamations résultants d'événements relevant des catégories suivantes :
(1) Les erreurs commises par l'utilisateur de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., les mots de passe oubliés, les paiements envoyés aux mauvaises adresses Bitcoin ou autres cryptomonnaies et les suppressions accidentelles de portefeuilles.
(2) Les problèmes de logiciel de site Web et/ou de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., les fichiers portefeuille corrompus, les transactions incorrectement construites, les logiciels malveillants et/ou tout logiciel ou service en lien avec ce guide.
(3) Les défaillances techniques dans le matériel de l'utilisateur de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., la perte de données attribuable à un périphérique de stockage défectueux ou endommagé.
(4) Les problèmes de sécurité rencontrés par l'utilisateur de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., les accès non autorisés aux portefeuilles et/ou aux comptes des utilisateurs.
(5) Les actions ou inactions de tiers et/ou les événements rencontrés par des tiers, e.g., les faillites des fournisseurs de services, les attaques de sécurité à l'information ciblant les fournisseurs de services et les fraudes menées par des tiers.

3. Risques d'investissement. L'investissement dans les actions, Bitcoins et autre cryptomonnaies peut mener à des pertes financières sur de courtes ou même de longues périodes. Les investisseurs doivent aussi anticiper de larges fluctuations dans les prix. L'information publiée dans ce guide ne peut garantir que les investisseurs ne subiront pas de pertes financières.

4. Aucune garantie. Ce guide est fourni « tel quel » sans aucune garantie d'aucune sorte concernant le guide et/ou tout contenu, données, matériel et/ou services mentionnés dans cette publication.

Vauban Éditions SA – Adresse : Avenue morges 88, case postale 1474 – 1001 Lausanne